

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**DEPARTEMENT
DE LA
HAUTE-GARONNE**

Nombre de conseillers

- en exercice : 33
- présents : 25
- ayant pris part au vote : 33
- procurations : 8

**ARRONDISSEMENT
DE
TOULOUSE**

L'an deux mille dix-huit et le 24 janvier à 19 heures, le Conseil Municipal de la commune de L'UNION s'est réuni à la salle des Fêtes, sur convocation régulière en date du 18 janvier, sous la présidence de Monsieur Marc PERE, Maire.

**MAIRIE
DE
L'UNION
3 1 2 4 0**

Etaient présents : M. MARC PERE, M. YVAN NAVARRO, MME ISABELLE GODEAS, M. PHILIPPE BAUMLIN, MME SYLVIE PIEROT, M. LAURENT ROUX, M. DAVID ROFE, MME MICHELE CHAVE, M. FREDERIC BAMIÈRE, MME KATY COLDER, MME NATHALIE SIMON-LABRIC, M. JOËL FEULLERAT, M. PATRICE ETAVE, M. DOMINIQUE GIRONNET, M. FREDERIC COMBE, MME VALERIE QUONIAM-DOUREL, M. DENIS MOLET, MME NADINE MAURIN, M. XAVIER MANGOGNA, MME BRIGITTE CABANES-MURITH, MME CHRISTINE GENNARO-SAINT, M. JACQUES DAHAN, M. GILLES HOURQUET, MME ELISABETH ATTELAN, M. NICOLAS COSTES.

☎ 05.62.89.22.89

Etaient absents excusés ayant donné procuration : Mme BRIGITTE BEC (Pouvoir donné à M. LAURENT ROUX), M. JEAN-MARIE VITRAC (Pouvoir donné à MME SYLVIE PIEROT), MME FLORENCE TOULZE (Pouvoir donné à MME MICHELE CHAVE), MME MONIQUE GUEDES (Pouvoir donné à M. DOMINIQUE GIRONNET), M. LAURENT ORTIC (Pouvoir donné à M. YVAN NAVARRO), MME NATHALIE GAUVRIT (Pouvoir donné à M DAVID ROFE), M. ERWAN DANIEL (Pouvoir donné à M. JACQUES DAHAN), MME ISABELLE SEROR (Pouvoir donné à MME ELISABETH ATTELAN)

Etaient absents excusés :

MME NATHALIE SIMON-LABRIC a été élue secrétaire de séance

DÉLIBÉRATION n° 2018/07

Objet : Modification du tableau des effectifs : augmentation du temps de travail d'un agent

Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal, conformément aux articles 34 et 97 de la loi du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, de modifier la durée hebdomadaire du travail d'un agent du service Communication, Culture, Animations en la portant de 24 heures à 28 heures.

Monsieur Le Maire propose donc au Conseil Municipal :

- De procéder à la modification du temps de travail de cet agent
- De prévoir à cette fin une enveloppe de crédits au budget.

Décision

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré,

Envoyé en préfecture le 29/01/2018

Reçu en préfecture le 29/01/2018

Affiché le **29 JAN. 2018**

Berrier
L'Ysbout

ID : 031-213105612-20180129-D2018_07-DE

Décide :

Article 1

A l'unanimité,

- De procéder à la modification du temps de travail de cet agent
- De prévoir à cette fin une enveloppe de crédits au budget.

*Pour copie conforme,
Le Maire,
Marc PERE*

Pour le Maire et par délégation
Le 1^{er} Adjoint
Yvan Navarro



- Transmis le 29 JAN. 2018

- Affiché le 29 JAN. 2018